

DÉCHETS MÉNAGERS








Le tri des déchets alimentaires Point d'apport contrôlé : guide pratique

La CCVH déploie des points d'apport volontaires contrôlés (PAVC) pour les déchets alimentaires pour les secteurs non desservis par la collecte en porte-à-porte.



Le point d'apport volontaire contrôlé, c'est :

-  un dispositif qui limite les nuisances visuelles et sonores de la collecte
-  un outil accessible 7 jours / 7
(plus besoin de se préoccuper des jours de collecte !)
-  un conteneur en acier galvanisé intégré dans son environnement
-  la participation de tous à l'augmentation de la valorisation des déchets
-  la réduction de la quantité de déchets enfouis



Point d'apport contrôlé : Comment ça marche ?



J'utilise un **bioseau**.

D'une contenance de 10 litres, il est fabriqué en polypropylène recyclé et recyclable.

Le +



Avec son couvercle micro-percé et ses aérations latérales, il évite la fermentation des déchets et les mauvaises odeurs.



Je mets mes restes de repas dans un **sac compostable, kraft ou du papier journal**.

Le +



Ces sacs compostables sont disponibles en mairie.



Je me rends au point d'apport muni de mon **badge**.

Maintenir le badge quelques secondes sur l'écran, le conteneur s'ouvre alors et je n'ai plus qu'à déposer mes déchets de cuisine par la trappe accessible.

Le +



Je m'y rends quand je le souhaite, 7 jours / 7.

Aussi appelés déchets compostables ou biodéchets, les déchets alimentaires doivent être séparés des ordures ménagères et des déchets végétaux, et déposés dans les points d'apport volontaire contrôlés.

Les déchets végétaux, eux, doivent être déposés en déchèteries.

Quatre déchèteries du Syndicat Centre Hérault se trouvent sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.



Bon à savoir



Point d'apport contrôlé : Pour quels déchets ?



Restes de repas : viande, os, poisson, arêtes, épluchures, croutes de fromage, coquilles d'œufs, pain...



Sachets de thé



Marc de café



Feuilles d'essuie-tout



Serviettes en papier

Ne pas déposer dans les points d'apport les coquilles de moules ou d'huitres et autres coquillages, la litière de vos animaux de compagnie (ordures ménagères) ou encore les déchets verts de jardin volumineux (déchèterie).

Les restes de repas sont fermentescibles.

Mélangés avec les autres déchets en centre de stockage, ils polluent.

Triés et collectés séparément, ils sont transformés en compost bon pour l'agriculture locale ou le jardinage.



DÉCHETS MÉNAGERS

Pour obtenir des sacs compostables

Je me rends dans la mairie de ma commune.

Pour demander un badge d'accès ou un bioseau de cuisine

Je me rends sur le site de la communauté de communes :

www.cc-vallee-herault.fr / Collecte des déchets
pour remplir le formulaire de demande disponible.

J'ai une question

Je contacte le service Gestion déchets ménagers de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

par mail service.dechets@cc-vallee-herault.fr
par tél. 04 67 57 65 63